

Énergies renouvelables

UN SYSTÈME À REVOIR

Alors que la bataille fait rage pour les développer au maximum, la Cour des Comptes critique sévèrement les subventions aux énergies renouvelables dans un récent rapport qui en soulève plusieurs limites.

La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, adoptée en juillet 2015 par le Parlement, fixe d'ambitieux objectifs en termes de développement des énergies renouvelables : leur part devra en effet atteindre 23 % de la consommation finale d'énergie française d'ici l'horizon 2030. Dès lors, les gouvernements successifs n'ont pas d'autres alternatives que de faire une place de choix aux ressources renouvelables dans le mix énergétique. Mais cette course effrénée aux énergies renouvelables porte-t-elle ses fruits ? Quel bilan peut-on dresser de la politique de soutien des pouvoirs publics aux déploiements de ces énergies vertes ? C'est pour répondre à ces questions que la Cour des Comptes a été missionnée par le Sénat. Dans ce rapport publié le mercredi 18 avril, le constat des Sages de la rue Cambon n'est pas nouveau : il était peu ou prou identique voilà cinq ans, dans un rapport qu'elle avait déjà consacré au sujet.

Si les magistrats reconnaissent que la transition énergétique est un exercice difficile à mettre en œuvre, ils estiment que les pouvoirs publics devraient être plus vigilants sur la « rationalité économique » des décisions prises et sur le « bon usage des deniers publics ».

UN COÛT FINANCIER ÉLEVÉ

« Malgré les efforts » entrepris pour assurer le déploiement des énergies renouvelables, la Cour des comptes note « un décalage persistant au regard des objectifs affichés ». Les moyens financiers mobilisés par l'État sont pourtant « conséquents », selon la Cour, qui estime les dépenses publiques de soutien au secteur (essentiellement le solaire et l'éolien) à 5,3 milliards d'euros en 2016.

En effet, pour permettre le développement de la filière, l'État a mis en place un système de soutien public, en partie payé par les consommateurs sur leur facture d'électricité. Il s'agit ici de racheter l'électricité à un tarif décidé à l'avance. Or, ce tarif est très supérieur au prix du marché, et les engagements courent sur vingt ans. La Cour des Comptes s'inquiète donc de coûts qui vont continuer à augmenter au fur et à mesure du développement de la filière... et persister dans la durée. À titre d'exemple, les garanties accordées avant 2011 pour le solaire photovoltaïque représenteront deux milliards d'euros par an jusqu'en 2030, pour une production qui équivaut à 0,7 % du mix électrique. Ainsi, en moins d'une décennie, le photovoltaïque est passé de la position de technologie renouvelable parmi les plus coûteuses à celle de technologie suffisamment compétitive pour concurrencer les moyens de production conventionnels.

Par contre, la répercussion de la baisse des coûts de la technologie sur le dispositif de soutien a eu lieu tardivement. Ce retard a favorisé, à la fin de la première décennie des an-

nées 2000, la création d'une bulle spéculative. L'impact de cette bulle sur les finances publiques n'a pas été anticipé, ni même immédiatement mesuré. En septembre 2010, le Rapport Charpin a révélé que la poursuite du dispositif aurait conduit à une puissance installée approchant le triple de l'objectif fixé pour 2020 et un coût proportionnel de 4,5 Md€/an au lieu de 1,5 Md€/an à l'horizon 2020. La charge totale aurait alors atteint 90 Md€ pour 17 GW installés.

Par ailleurs, le rapport explique que la part des renouvelables dans la consommation d'énergie est certes passée de 9,2 % en 2005 à 15,7 % en 2016, mais l'objectif de la France est de porter cette part à 23 % dès 2020. Un objectif qui a très peu de chances d'être atteint.

UN AUTRE SOUTIEN PUBLIC ?

La Cour souligne que ce soutien public bénéficie essentiellement aux énergies renouvelables électriques, au détriment de leurs homologues thermiques comme le bois énergie. Elle recommande ainsi de mieux soutenir ces énergies, en augmentant les moyens du fonds chaleur, qui permet de financer les projets de gaz et de chaleur verte par les collectivités et les entreprises.

À titre de comparaison, le soutien aux renouvelables électriques a coûté 4,4 milliards d'euros en 2016, contre 689 millions pour les renouvelables thermiques. Ces dernières représentent pourtant 60% de la production tricolore. Or, souligne la Cour des Comptes, c'est précisément ce type de soutien qui pourrait avoir un impact significatif sur la réduction des émissions de CO₂ de la France.

En d'autres termes, les aides d'État sont particulièrement « disproportionnées » : certaines filières bénéficient d'un soutien important pour une maigre contribution à notre mix électrique.

UNE ABSENCE DE TRANSPARENCE

Les magistrats soulignent également la nécessité d'une « stratégie énergétique plus concertée et cohérente ». Selon la Cour des Comptes, le parlement devrait être « mieux associé à la définition des objectifs de développement des énergies renouvelables et des volumes financiers de soutien ». Elle propose de « calculer le coût du mix énergétique programmé et les soutiens publics induits » afin d'asseoir les décisions de programmation énergétique sur ces informations.

Enfin, elle préconise également de créer un Comité, dit Comité de Concertation et de Programmation de la Politique Énergétique, sur le modèle du Conseil d'Orientation des retraites, chargé « d'éclairer les choix » du gouvernement concernant la politique énergétique.